

La maison de la Justice et du Droit est ouverte au public pour des prestations gratuites.

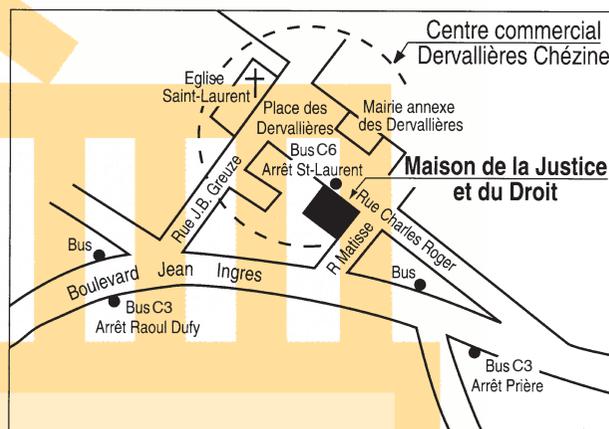
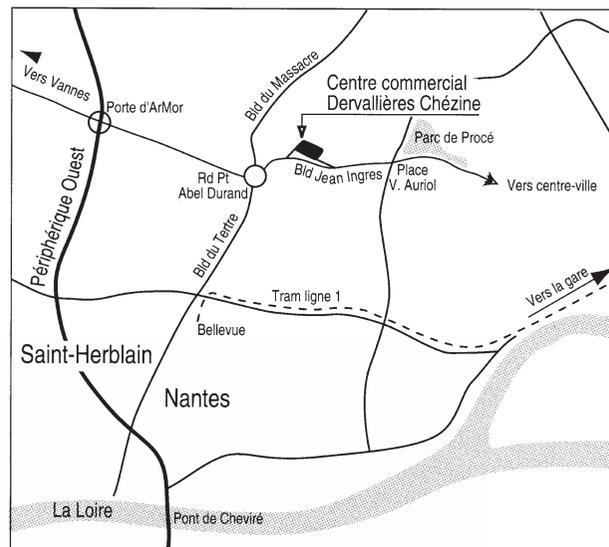
Elle offre une information juridique par un personnel judiciaire formé et par des associations partenaires du tribunal.

Elle est un lieu de développement privilégié pour le règlement rapide et précoce des litiges privés et pour la mise en œuvre d'actions judiciaires au plus près des personnes dans le domaine de la petite délinquance.

La Maison de la Justice et du Droit de Nantes a été créée par une convention de novembre 1997 entre le tribunal de grande instance de Nantes, les mairies de Nantes et de Saint-Herblain, le barreau, la préfecture et le conseil général de Loire-Atlantique.

Elle manifeste la présence effective de la justice dans la ville et renforce les contacts avec les responsables locaux.

La Maison de la Justice et du Droit
est située dans le
Centre commercial Dervallières Chézine



Transports en commun :
Bus C3 - Arrêt Prière ou Raoul Dufy.
Bus C6 - Arrêt Saint-Laurent.
Bus 25 - Arrêt Châtaigniers au Rd Pt Abel Durand.

Ministère de la Justice

MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

Le droit à proximité



21, rue Charles Roger
44000 NANTES

Tél : 02 51 80 64 30

L'ACCÈS AU DROIT

Information générale dans le domaine judiciaire par l'adjointe administrative et **sur rendez-vous** des permanences gratuites sur vos droits :

- **Avocat** (sous conditions de ressources).
- **Huissier de justice.**
- Association d'aide aux victimes d'infractions pénales (**ADAVI44**).
- Centre d'Information sur le droit des femmes et des familles. (**C.I.D.F.F.**)
- **Espace conseil** parents-enfants.
Permanences conjuguées avocat/association action éducative.
- Délégués du Défenseur des droits des enfants.

LA RÉOLUTION AMIABLE DES CONFLITS

- **Conciliateur de justice** :
pour les conflits entre particuliers.
- **Délégué du Défenseur des droits** :
pour les litiges entre administrés et l'Administration ou les organismes investis d'une mission de service public.
- **Médiatrice Familiale** :
pour les conflits familiaux.

LES ALTERNATIVES AUX POURSUITES PÉNALES

Elles sont décidées par le Procureur de la République et exercées par ses délégués.

- **Médiation pénale. Rappel à la loi, composition pénale** : pour les majeurs, des réponses judiciaires graduées à la petite délinquance.

INFORMATIONS PRATIQUES

La Maison de la Justice et du droit
est située dans le quartier
des Dervallières

OUVERTURE
Du lundi au vendredi de 9 h à 17 h